Registre paroissial

Naissances et Mortuaires

Mariages

Isles-Armentières 3

Paroisse Saint-Germain

Paroisse Sain-Caprais

1728

1727

premier

Armentieres
1728

LE present Registre contenant Six feuillets cottez & paraphez par premier & dernier, par Nous Louis-Marie Robert Marquelet, Chevalier Seigneur de la Nouë, Conseiller du Roy Premier Président, Lieutenant General & Commissaire Examinateur au Baillage & Siege Présidial de Meaux, pour servir de minutte à enregistrer les actes des Baptêmes, Mariages & Sepultures de la Paroisse de Armentieres pendant l'année 1728 seulement, & en être en fin de ladite année raporté au Greffe dudit Baillage la grosse signée & certifiée conforme à la minute par le sieur Curé de ladite Paroisse, à peine de saisie de son temporel, & de vingt livres d'amende contre les Marguilliers de ladite Paroisse, le tout suivant l'Ordonnance de 1667. & l'Edit du Roy du mois de Decembre mil sept cent ~~vingt~~ seize fait a meaux le dernier decembre 1727

OBSERVATIONS.

DANS LES BAPTEMES FAIRE MENTION,

1. Du jour de la naissance de l'enfant, & le jour de son Baptême.
2. Nommer le Pere, la Mere, le Parrain & la Marraine.
3. Faire signer le Parrain & la Marraine, s'ils le sçavent, aussi bien que le Pere s'il est present, ou declarer qu'ils ne sçavent signer.

DANS LES MARIAGES FAIRE MENTION,

1. Des noms, surnoms, âges, qualitez & demeures de ceux qui se marient.
2. S'ils sont enfans de famille, en tutelle, curatelle, ou en puissance d'autrui.
3. Faire les Mariages en presence de quatre témoins, qu'il faut nommer par noms, sur-noms, qualitez & demeures, & declarer s'ils sont parens, de quel côté & en quel degré.
4. Faire signer les personnes mariées, & les quatre témoins, ou declarer qu'ils ne le sçavent.

DANS LES SEPULTURES FAIRE MENTION,

1. Du jour du decés, & celuy de la sepulture.
2. Les faire en presence de deux parens ou amis, qu'il faut nommer par noms, sur-noms & vacations.
3. Les faire signer, ou faire mention qu'ils ont declaré ne sçavoir signer.

Enfin dans la grosse qui sera envoyée au Greffe, copier fidelement & transcrire tout ce qui est en la minutte, même les signatures.

Pour l'intitulé & papier de la minutte & grosse a este deboursé 25 *sols par*

L'an Mil sept Cens vingt huit le 12 Janvier apres
les trois bans publiez et les fiançailles faites sans aucune opposition
ont esté admis par moy Curé Soussigné a la benediction Nuptiale
Jean Nivert, Chartier dans la Parroisse Saint Jean, agé de
26 ans d'une part et Marie Catherine Colinee Servante aussi
dans la Parroisse St. Jean, agée de 24 ans, assistés de
françois Colinet Pere de L'Epouse Marininier dans la Parroisse
d'Isle, d'adrien henry Tisserand a Lisy amis de L'Epoux, de
Catherine Colinee Marreine de l'Epouse de Jean Baptiste Cousin
Clerc Parroissial qui seul a signé, L'Epoux et l'Epouse avec
les autres temoins sus nommés ont declaré ne savoir signer
Cousin Ninonet.

L'an 1728 le 24e Janvier a esté Batisé Nicolas né
d'hier, fils de Louis Dolé, et de Madelaine Boitel. le
Parrein Nicolas Brigaut qui a signé, la Marreine
Marie Madelaine la forge qui a declaré ne savoir signer
Ninonet.
Nicolabrigault

L'an 1728 le 26 Janvier apres les trois bans publiez
Dispense du Domicile obtenüe en datte du 24 Janvier 1728
les fiançailles faites sans aucune opposition ont esté admis a la
benediction nuptiale par moy Curé Soussigné Didier Le Sourd
de la Parroisse de Consenvoye Diocese de Verdun, agé d'environ
28 ans Manouvrier demeurant dans le Diocese depuis six ans
et Anne Bequet femme veuve de celle Parroisse d'Isle, agée
d'environ 28 ans en presence de Philippe Tailleur Manouvrier
dans la Parroisse de Signetz du mesme Diocese et de la meme
Parroisse de l'Epoux, Jean Vereux ~~[illegible]~~ beau frere

deux

de l'Epouse Manouvrier dans la Parroisse d'Isle, Jacques
le Preux laboureur dans la Parroisse d'Isle, amy de l'Epoux
et faron le Preux aussi laboureur dans la Parroisse, amy
de l'Epoux qui a signé, l'Epouse ayant declarée ne savoir
signer Didier Le Sourd philippe Le tailleur
vereux ~~[illegible]~~ Jacque le preux ~~[illegible]~~ f(y) a Ninonet.

L'an 1728 Le 30e Janvier a esté inhumé dans le
Cimetiere d'Isle le Corps de Jeanne Marguerite Aubez
agée de 4 mois et demy fille de Mr. Aubez horloger dans
le fauxbourg St. Germain vis-a vis L'abbaye St. Germain
a Paris en Nourrice Chez Simon Boissy et françoise Troye
qui ont assisté au Convoy et ont declaré ne savoir signer Ninonet
Ladite Jeanne Marguerite Aubez en decedée d'hier.

L'an 1728 Le 31 Janvier a esté Bâtisé Pierre né
d'avanthier, fils de Jean Raoul receveur de la Seigneurie
d'Vementieres et de Marie Le Duc. Le Parrein Mr. Gregoire
Ninonet, Curé d'Vementieres, La Marreine Damoiselle Madelaine Herpin de la
Chesnaye Dame de lad. Parroisse qui a commis en sa place
Marie Des-Jardins, laquelle Marreine par procuration a declarée
ne savoir signer. Ninonet.

L'an 1728 le 8 fevrier a esté inhumé dans le Cimetiere
d'Isle le Corps de Pierre Cousin agé d'environ 5 mois et
demy en presence de Jean Baptiste Cousin Pere et Marie
Ninonet la mere qui a declarée ne savoir signer, le pere a signé
Ninonet.
Cousin

L'an 1728 le 9 fevrier apres les bans publiez pendant
deux dimanches ou festes sans aucune opposition dispense
obtenue du troisieme insinuée a Meaux le 8 du present mois,
les fiancailles faites ont este admis par moy Curé soussigné
a la benediction nuptiale Louis Cousin agée d'environ
23 ans et demy, et Marguerite Marechal agée d'environ
16 ans en presence de Jean Baptiste Cousin Pere de
l'Epoux, de Jean Baptiste Cousin frere du mary
de Nicolas Jacquin de Jean du Bois qui
ont signez Le mary a signé La
mariée a declaré ne Le savoir
a Armentieres Jour mois et an
que dessus Cousin Louis Cousin

Jean du bois Nicolas Jacquin

Germain molin Cousin Ninonez

L'an 1728 le 10 fevrier a esté inhumé dans le
Cimetierre d'Armentieres le Corps de Germain Merlieu
agé d'environ 28 ans en presence de Nicolas Merlieu
son frere, de Jean Baptiste Cousin oncle Maternel et de
son Cousin Jean Baptiste Cousin qui ont signé. Le dit
Germain Merlieu est decedé de cette nuit. Cousin

Cousin Nas Merlieu Ninonez

L'an 1728. a esté inhumé dans le Cimetiere d'icelle le jour
de Louis Dolé agé d'environ 18 mois en presence de Louis Dolé et
de Madelaine Boitel Les Pere et Mere qui ont declaré
ne savoir signer. Ninonez.

L'an 1728 le 11e Mars a esté inhumé dans
le Cimetiere d'icelle le Corps de Marie Boitel
decedé d'hier, agée d'environ 55 ans et demy en
presence de Philippe Bastien son fils, et François Bastien qui
ont signé et assisté aux Convoy. philippe bastien François Bastien

Ninonez.

L'an 1728. le 5e May a esté inhumé dans le Cimetiere
d'Armentieres le Corps d'Arnoul Marcou en presence
de Nicolas Merlieu son Gendre et Jacques Marcou Neveu
du defunt, lequel est decedé de cette nuit precedente. le
Gendre et le Neveu ont signé Nicolas Merlieu

Ninonez.

Jacque Marcou 2

L'an 1728 le 14e Juin apres les trois bans publiez
et les fiancailles faites sans aucune opposition ont esté admis
par moy Curé soussigné a la Benediction Nuptiale Jean
Beauquesne agé d'environ 30 ans de la Parroisse de Saint
Jean les Tarneaux et Marie Anne Tolle agée de 26
ans de cette Parroisse qui ont tous deux signé. L'Epoux
assisté de Pierre Beauquesne son pere Vigneron à St Jean
de Claude Panier son Beaufrere Vigneron aussi a St Jean
et de Pierre Billiard Vigneron a St Jean, oncle Maternel
de l'Epouse. L'epouse assistée de Simon Tolle pescheur
et son Pere de Germain Molain oncle de l'epouse, de Jean
Thaisien Cousin Vignerons a Armentieres, et de Jean Raoul
receveur de la terre et Seigneurie d'Armentieres qui ont tous signés.

Simon Tolla

Beauquesne

Marie Anne Tolle Claude Panier

Beauquesne

Pierre billiard Jean Parizien

L'an 1728 le 15e Juin a esté inhumé dans le Cimetiere d'Ille le Corps de Claude la forge decedé d'hier agé denviron 56 ans en presence de Jacques la forge fils du Defunt qui a signé et d'Estienne la forge son frere qui a declaré ne sauoir signer Ninonet

Jacque la forge

L'an 1728 le 20 Juin a esté baptisé Luc, né d'aujourdhuy, fils de Nicolas le Clerc, et de françoise Potier Le parrein Jacques Le Preux qui a signé, la Marreine Marie Obron qui a declaree ne sauoir signer.

Jacque le preux Ninonet

L'an 1728 le 25 Juin a esté inhumé dans le Cimetiere d'Ille le Corps de Denise Le Barle agée d'environ 56 ans, decedé de cette nuit en presence de de Jacques la forge fils du defunt pescheur demeurant a Villiers et d'Estienne la forge beau frere de la defunte Vigneron a St Jean les Jumeaux qui a declaré ne sauoir signer. Jacque la forge Ninonet

L'an 1728 le 10 juillet a été baptisée par nous prettre curé de Villiers le rigaut soussigné une fille née d'aujourd'hui du mariage de Nicolas Jacquin et de Marie Marechal et a été nommée Marie Anne par Anne Leger fille de Pierre Leger, assisté de françois sebastien françois Bastun Ninonet

Larquillier Curé dudit Villiers

quatre

L'an 1728 le 22 Juillet a esté inhumé Nicolas Dolé, decedé d'hier en presence de Louis Dolé et Madeleine Bottel ses pere et mere qui ont declaré ne sauoir signer Ninonet

L'an 1728 le 22e Aoust a esté Batisée Marie-anne, née d'hier, fille de Nicolas Jaquin et de Marguerite Delcinge. Le Parrein Antoine Claudin, la Marreine Marie-anne harouart qui ont signé antoine claudin

Ninonet

Marie anne harouard

L'an 1728 le 5e Aoust a este Batisée Marie Jeanne, née d'hier, fille de Nicolas Brigaut et de Jeanne Brigaut, le Parrein Claude du Bois, la Marreine Marie Chesdotet qui ont declarés ne sauoir signer Ninonet

~~L'an 1728 le 8 7bre a esté baptisée françoise née d'aujourd. fille de Nicolas Marlieu et de Marie Marguerite le parin Jacques Marquout qui a signé la mareinne françoise du Bois laquelle a declaré ne sçauoir signer~~ Jacque marcout

Ninonet

~~L'an 1728 le 8 7bre a esté baptisé Nicolas née de ce jour fils de Nicolas Merlieu & de Marie Marguerite le parain Louis Merlieu mareinne Jeanne charlott Coulin lesquelles ont déclarés ne sçavoir signer~~

Ninonet

L'an 1728.e le 17.e septembre a esté baptisé Loüis
né d'aujourdhuy, fils de Loüis Chiboust et de Jeanne
Riot. le Parrein Charles Tharisien qui a signé la Marreine
Marguerite Brigaue qui a declarée ne sauoir signer,
Charles Tarizien Ninonet.

L'an 1728 le 19.e septembre a esté baptisée Marie
françoise née d'hier, fille d'Antoine Brigaue et de
Marguerite Boitel. le parrein Nicolas Chiboust, la
Marreine Marie françoise Volle qui ont declaré ne
sauoir signer Ninonet.

cinq

L'an 1728 le 9.e Novembre a esté inhumé le
Corps de Remy Py, decedé d'hier, agé de
55 ans en presence de Louise Colinet son epouse,
de Nicolas Jacquin Laboureur et de Jacques Le Preux
aussi laboureur qui ont signé, L'epouse a declarée
ne sauoir signer Jacquin Jacques Le preux Ninonet

L'an 1728 le 14.e Novembre a esté Batisée
Marie anne née d'avant-hier, fille
de Loüis Cousin et de Marguerite Marechal
le Parrein Claude Marêchal qui a declaré ne sauoir signer
la Marreine Anne Charlotte Cousin qui a
signée Anne charlotte Cousin &c Ninonet.

L'an 1728 Le 22.e Novembre apres les trois bans
publiez et les fiançailles faites sans aucune opposition,
ont esté admis par moy Curé soussigné a la Benediction
nuptiale Marc Leauté homme veuf, agé de 37 ans
manouvrier de la Parroisse de Congy et françoise
~~Vou~~ Volle, agée de 39 ans ou environ

fille de feu Simon Volle et de Jeanne L'Ecuyer de ma
Parroisse en presence de Jean le Long Cousin de l'Epoux et
manouvrier dans la Parroisse de Congy, de Jean Volle frere
de l'Epouse qui ont signé avec L'Epoux Jeanne Bavat mere
de L'Epoux et Jeanne L'Ecuyer ont assisté a la Benediction
nuptiale et ont declarées ne sauoir signer avec L'Epouse

Marc Scaullier Jean Le Long Jean Vole
Ninonet

L'an 1728 le 28. Novembre a esté Batisée Anne
née d'avanthier, fille de Germain Molain et Marie
Anne Robiche. le parrein Antoine du Bois qui a signé
la marreine Madelaine Volle qui a declarée ne sauoir
signer. Antoine du bois Ninonet

L'an 1728 le Troisieme Decembre a esté Batisé
françois, né d'hier, fils de francois de Barle et de
Marie Jeanne Boulanger. le Parrein Jaron Le Preux
qui a signé, la Marreine francoise Cochart qui a
declarée ne sauoir signer Ninonet

L'an 1728 le 16 Decembre a esté baptisé
Simon Pierre, né d'hier, fils de Simon Petit frere
et de Jeanne Dumont, Le Parrein Pierre Charpentier
La Marreine Marie Le Duc qui ont signé
pierre Charpentier Marieleduc Ninonet

L'an 1728 le 19e Decembre a esté baptisée Marie
née d'hier, fille de Gregoire Parondel et Antoinette
rebets le Parrein Nicolas Brigaut qui a signé
la marreine Marie francoise Volle qui a declaré
ne sauoir signer. Nicolasbrigault Ninonet

L'an 1728 Le 22e Decembre a esté Batisé
françois, né d'hier fils de Jean Baptiste Coutin et
de Marie Ninonet. Le Parrein francois Dolé qui a signé
La Marreine Anne Le Preux qui a declaré ne sauoir
signer Ninonet

L'an 1728 le 27e Decembre ont receues les Ceremonies
du Bapteme Marguerite et Marie, lesquelles a cause de
peril de mort ont esté baptisées a la Maison par Jeanne
Mallet sage femme du lieu en presence de Jeanne

du Bois, ce de Marguerite Dole Marreine, nées —
d'aujourd'hui, fille de francois Merq et Anne Dolle
le parrein de Marguerite a esté Simon Dolle qui a signé
la Marreine Marguerite Dole qui a declarée ne sauoir
signer, Le Parrein de Marie a esté Jean Dolle qui a signé
et la Marreine Marie Brigaut qui a declarée ne sauoir
signer. Simon Dolle Jean Dolle Ninonez.

L'an 729 le 7.e de Mars a esté Baptisée Felicité, née d'hier
Chiry, fille de Jacques Dehain et de Cecile Levrier. Le Parrein —
Vincent Brigaut qui a signée, la Marreine Marie Jeneriede
Ninonez qui a declarée ne sauoir signer Vincent Brigaut Ninonez.